Image not found or type unknown

Créer une entreprise avec une condamnation pénal

Par **william 42**, le **27/09/2008** à **19:29**

bonjour à tous,

j'envisage de créer ma société dans les mois qui arrive mais le souci est que je risque d'avoir une condamnation pénal à la suite d'un procès (pour consommation de stupéfiant) qui doit lui aussi arriver.
Dois-je créer ma société avant ou après ma possible condamnation?
Peut on créer avec une condamnation pénal ou pas?

merci de m'aider dans se pénible choix.

Par **citoyenalpha**, le **29/09/2008** à **13:57**

Bonjour

oui même avec une condamnation pénale pour stupéfiant vous pourrez créer votre entreprise sauf décision contraire du tribunal ou pour des professions règlementées (notamment en matière de sécurité)

Restant à votre disposition.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés